

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250415DEC032

Objet: Avenants au marché Création d'un poste de Police et DSIT lot n° 4, 6, 9, 11 et 14

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-731 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot 4 "Façades" conclu avec la société SAS MERIC,

VU le marché n° 2024-733 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot 6 "Métallerie-Serrurerie" conclu avec la société AMCT SARL,

VU le marché n° 2024-737 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot 9 "Plâtrerie-faux plafonds-peinture" conclu avec la société GUELPA Père et Fils SAS,

VU le marché n° 2024-739 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot 11 "Sols souples" conclu avec la société STORIA SAS,

VU le marché n° 2024-742 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot 14 "Electricité" conclu avec la société INGEL SAS,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10 avril 2025,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont rendu nécessaires des prestations supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-731 :

- Titulaire : SAS MERIC – 69120 VAULX-EN-VELIN
- Dénomination du marché : création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 4 : façades
- Objet : prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 10 628,55 euros H.T.

Article 2 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-733 :

- Titulaire : AMCT SARL – 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
- Dénomination du marché : création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 6 : métallerie-Serrurerie
- Objet : prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 42 931 euros H.T.

Article 3 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-737 :

- Titulaire : GUELPA Père et Fils SAS – 69400 GLEIZE
- Dénomination du marché : création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 9 : plâtrerie – faux plafonds – peinture
- Objet : prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 18 679,65 euros H.T.

Article 4 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-739 :

- Titulaire : STORIA SAS – 69005 LYON
- Dénomination du marché : création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 11 : sols souples
- Objet : prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 5 106,45 euros H.T.

Article 5 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2024-742 :

- Titulaire : INGEL SAS – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 14 : électricité
- Objet : prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 10 738,28 euros H.T.

Article 6 : le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 7 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 8 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Création d'un poste de Police et DSIT

Lot n° 4 – Façades

N° 2024-731

Avenant n°1



Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS MERIC** – 80 avenue du 8 mai 1945 – 69120 VAULX EN VELIN, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 411 911 183 représentée par son Directeur Général Monsieur MERIC Mikayil, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société SAS MERIC le marché public n° 2024-731 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°4 Façades pour un montant de 63 304,20 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Décapage des façades et embrasures : + 9 428,55 euros HT
- Application d'enduit sur partie rehaussée : + 1 200 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + **10 628,55 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	63 304,20 €	+ 10 628,55 €	73 932,75 €
% augmentation		+ 16,79 %	

HM

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A. Vaulx-en-Velin, le 21 mars 2025

SAS MERIC

Le Maire,
Jérémy BREAUD

~~MERIC~~
~~SAS AU CAPITAL DE 200 000 €~~
~~80 AVENUE DU 8 MAI 1945~~
~~69120 VAULX EN VELIN~~
~~RS LYON 411 911 183~~
~~SIRET 411 911 163 00043 - APE 4334 Z~~
~~TVA FR 24 411 911 183~~





Création d'un poste de Police et DSIT

Lot n° 6 – Métallerie - Serrurerie

N° 2024-733

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **AMCT** – 25 route de Lyon – 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 493 490 056 représentée par son Gérant Monsieur PIRO Naoufel, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société AMCT le marché public n° 2024-733 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°6 Métallerie - Serrurerie pour un montant de 116 829,50 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Modification des équipements de portes : + 2 556,00 euros HT
- Plus-value pour fabrication d'un garde-corps : 2 765,00 euros HT
- Plus-value pour clôture et portail : 25 375,00 euros HT
- Plus-value pour ajout de plaques de répartitions : 1 915,00 euros HT
- Plus-value pour ajout de grilles local VRD : + 10 320,00 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 42 931,00 € HT.**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	116 829,50 €	+ 42 931,00 €	159 760,50 €
% augmentation		+ 36,746%	

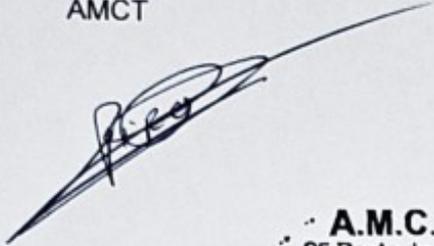
ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A. Tignieu : Jours... 22/10/2025

AMCT

Le Maire,
Jérémy BREAUD



A.M.C.T
25 Route de Lyon
38230 Tignieu-Juizieu
Tél : 06 20 81 00 02
Email : amct@amct.com
Siret : 493 490 056 00022 - APE :



Création d'un poste de Police et DSIT
Lot n° 9 – Plâtrerie – Faux plafonds - Peinture
N° 2024-737

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **GUELPA Père et Fils**– 356 rue de la Chapelle – 69400 GLEIZE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche-Tarare sous le numéro 788 409 845 représentée par son Dirigeant Monsieur GUELPA Yann , dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 29/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société GUELPA Père et fils le marché public n° 2024-737 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°9 Plâtrerie-Faux plafond- Peinture pour un montant de 208 669,01 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Plus-value pour faux-plafonds hygiène : + 1 006,14 euros HT
- Plus-value pour plafonds autoportés : + 14 139,22 euros HT
- Plus et moins-values pour modifications des finitions plafonds et murs : 1 992,18 euros HT
- Plus-value pour modification des doublages au R-1 : + 1 542,11 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + 18 679,65 € HT.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	208 669,01 €	+ 18 679,65 €	227 348,66 €
% augmentation		+ 8,952 %	

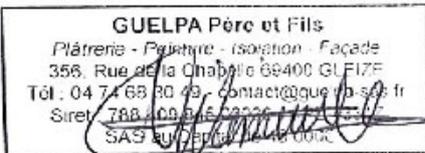
ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A *6 leizé*....., le *21.03.2025*

GUELPA Père et fils

Le Maire,
Jérémy BREAUD





Création d'un poste de Police et DSIT

Lot n° 11 – Sols souples

N° 2024-739

Avenant n°1



STORES-REVETEMENTS DE SOL

11 bis, rue de la Favorite
69005 LYON

Tél. 04 72 38 22 60

Fax 04 72 38 26 31



Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **STORIA** – 11 bis rue de la Favorite – 69005 Lyon, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon 377 590 112 représentée par son Gérant Monsieur COMBE Florentin, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société STORIA le marché public n° 2024-739 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°11 Sols souples pour un montant de 46 094,20 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Modification ragréage : + 4 268,00 euros HT
- Ajout de sol souple dans les sanitaires publics : + 284,00 euros HT
- Préparation de supports et ragréage sanitaire public : + 76,00 euros HT
- Plus-value pour modification surface sol sportif R-1 : + 478,46 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 5 106,46 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	46 094,20 €	+ 5 106,46 €	51 200,66 €
% augmentation		+ 11,078 %	

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A LYON....., le 21/03/2025

STORIA

Le Maire,
Jérémy BREAUD





Création d'un poste de Police et DSIT

Lot n° 14 – Électricité

N° 2024-742

Avenant n°2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **INGEL** – 12 rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 827 681 776 représentée par son Président Monsieur Pascal MULLER, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société INGEL le marché public n° 2024-742 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°14 Électricité pour un montant de 197 000 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Travaux supplémentaires relatifs à la salle du mur d'écran : + 4 660,32 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs à la salle de réunion : + 3 232,40 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs au local technique sanitaire : + 207,09 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs à la salle de repas : + 258,70 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs au couloir RDC : + 194,88 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs au local ménage et local technique : + 228,62 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs aux vestiaires, salle d'armes et salle serveur : + 327,93 euros HT
- Travaux supplémentaires relatifs à l'informatique : + 2 341,62 euros HT

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Moins-value lumineuse : - 713,28 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + **10 738,28 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n°2	Marché initial + avenant n°1 + avenant n°2
Montants en € H.T.	197 000,00 €	81 681,21 €	10 738,28	289 419,49 €
% augmentation		+ 41,46 %	+ 5,451 %	+ 46,91 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A **VENISSIEUX**, le **25.03.2025**
A, le

INGEL



INGEL

17 rue de l'Industrie 69 200 Vénissieux
06 98 57 60 73 - pascal.muller@ingel.fr
SAS au capital de 20 000 € - RCS: 827 801 731
N°A Intracommunautaire: FR 06 82706173

Le Maire,
Jérémie BREAUD

#signature#

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU

BRON
Tradition & Innovation

S²LOW

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

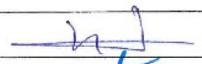
jeudi 10 avril 2025

Avenant n°1 au marché n°2024-731 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°4 Façades

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments		

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
 Reçu en préfecture le 25/04/2025
 Publié le 06/05/2025
 ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la Commission d'appel d'offres

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-731 :

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-731 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
- Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

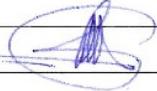
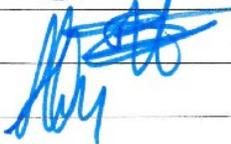
jeudi 10 avril 2025

Avenant n°1 au marché n°2024-733 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°6 Métallerie - Serrurerie

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments		

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU



Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la Commission d'appel d'offres

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-733 :

Pour : *unanimité* Contre :

Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-733 :

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

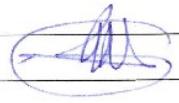
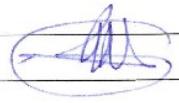
jeudi 10 avril 2025

Avenant n°1 au marché n°2024-737 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°9 Plâtrerie - Faux plafonds - Peinture

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments		

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
 Reçu en préfecture le 25/04/2025
 Publié le 06/05/2025
 ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-737 :

Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-737 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU

BRON
Tradition & Innovation

S²LOW

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 10 avril 2025

Avenant n°1 au marché n°2024-739 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°11 - Sols souples

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
<u>Voix consultatives :</u>		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Comptable public ou son représentant	Excusée
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments		

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
 Reçu en préfecture le 25/04/2025
 Publié le 06/05/2025
 ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-739 :

Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-739 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU

BRON
Tradition & Innovation

S²LOW

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

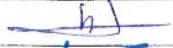
jeudi 10 avril 2025

Avenant n°2 au marché n°2024-742 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°14 Electricité

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

Nom et prénom	Signature
<u>Président</u>	
Evelyne BRUNET	
<u>Titulaires</u>	
Linda TABTE	
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
<u>Suppléants</u>	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	
Jean-Pierre ANGOSTO	
<u>Voix consultatives :</u>	
Comptable public ou son représentant	Excusée
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u>	
Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments	

1er collège : personnes ayant voix délibératives

2ème collège : personnes ayant voix consultatives

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
 Reçu en préfecture le 25/04/2025
 Publié le 06/05/2025
 ID : 069-216900290-20250415-20250415DEC032A-AU



Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-742 :

Pour : **unanimité** Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-742 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
 Evelyne BRUNET



- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
- Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.